

ARRETE DU MAIRE N° 19/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande (DICT 2022041500332P du 15/04/2022) présentée par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille,

Vu les travaux de terrassement à exécuter à Morey - rue Saint Pierre par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour des travaux de terrassement pour remise à niveau d'une bouche à clé,

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation rue Saint Pierre à 54610 Morey se fera en chaussée rétrécie à partir de lundi 25 avril 2022 jusqu'à la fin des travaux (durée prévue 1 journée) et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.V.T. 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

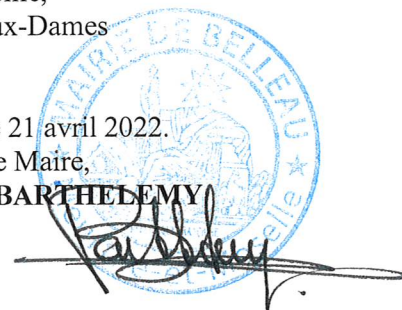
Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille,
KEOLIS Sud Lorraine – 1 rue de la Sablière - 54136 Bouxières-aux-Dames
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 21 avril 2022.

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SVT
Adresse : 6 rue de NOMENY MANONCOURT SUR SEILLE
Code postal : 54610 Localité : BELLEAU Pays : France
Nom contact : GARNIER Prénom contact : Terry
Téléphone : 0689872494 Indicatif pays : +33
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : 2215081289.221501DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Nom contact : _____ Prénom contact : _____
Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____
Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : RUE SAINT-PIERRE
Code postal : 54610 Localité : BELLEAU

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Travaux de terrassement pour la remise en état de la bouche à clé sur la route
Date prévue de début des travaux : 25/04/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 45

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 45 Date de début de réglementation 25/04/2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.02)

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds

Dépasser

véhicules légers poids lourds

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Fermeture à la circulation de la rue avec mise en place de déviation.

Autres prescriptions :

Travaux ne durant qu'une journée, travaux souhaité le 25/04 en fonction de votre retour.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise Dénomination : SVTAdresse : 6 rue de NOMENY MANONCOURT SUR SEILLECode postal : 54610 Localité : BELLEAU Pays : FranceNom contact : GARNIER Prénom contact : TerryTéléphone : 0689872494 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : svtgt@orange.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

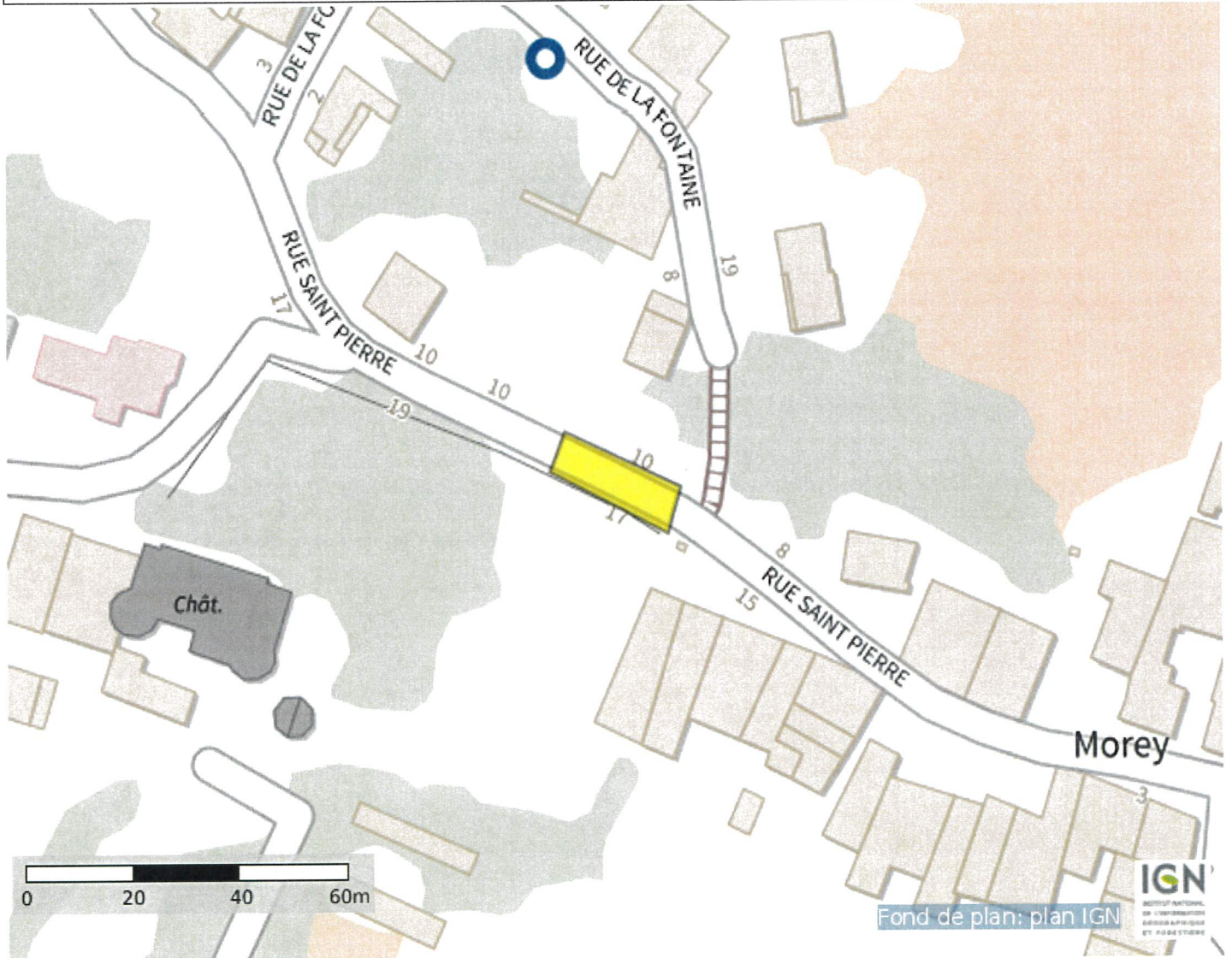
Fait à : PANTINLe : 15/04/2022Nom : GARNIER Prénom : TERRY

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022041500332P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

932235.4596748871

6863210.285063017

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

6,16355484736461 48,82742924431102
6,16384988137310 48,82734094949620
6,16381769486492 48,82726678669923
6,16351728745525 48,82736567040416
6,16355484736461 48,82742924431102